

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 14^e JOUR DE DÉCEMBRE 2021 À 20H00**

Étaient présents : Monsieur François Berthiaume, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Madame Patricia St-Laurent, conseillère
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-164-2021 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-165-2021 Adoption du procès-verbal du 16 novembre 2021

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 16 novembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le procès-verbal du 16 novembre 2021 soit accepté tel que déposé.

R-166-2021 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Patricia St-Laurent et résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 141 308.63\$ soit acceptée tel que déposée.

R-167-2021 Rapport du C.C.U. du 24 novembre 2021

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24^e jour de novembre 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-168-2021 Dépôt des rapports d'audit de conformité

Attendu que la Commission municipale du Québec a transmis aux municipalités les versions définitives des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur les procédures d'adoption du budget 2021 et d'adoption du PTI 2021-2023 ;

Attendu que selon les rapports, la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a reçu un avis de conformité ;

Attendu que la Commission municipale du Québec désire obtenir une résolution du conseil officialisant le dépôt des rapports ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame

Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt de ces rapports.

R-169-2021 Déclaration des intérêts pécuniaires

Attendu les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

Attendu que les élus doivent dans les 60 jours de la proclamation de son élection déposer au conseil le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires (SM-70) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que les déclarations ont été déposées auprès de la directrice générale, afin que celle-ci puisse transmettre un relevé à cet effet au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

A-4-2021 Avis de motion Présentation et dépôt du projet de règlement #5-2021

Avis de motion est donné par monsieur John Bradley, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement #5-2021, règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2022.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

R-170-2021 P.I.I.A. – Fiducie Bruno Masson

Attendu la demande de permis de monsieur Bruno Masson relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 337 du cadastre du Québec, sise au 1076 rue Richelieu ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-171-2021 P.I.I.A. – Frédéric Vallée

Attendu la demande de permis de monsieur Frédéric Vallée relativement à l'agrandissement d'une construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 549 du cadastre du Québec, sise au 18 rue Bellevue ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en

vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-172-2021 Résolution de concordance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 308 600 \$ qui sera réalisé le 23 novembre 2021

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 308 600 \$ qui sera réalisé le 23 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1-2006	308 600 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu avait le 8 novembre 2021, un emprunt d'une somme de 308 600 \$, sur un emprunt original de 581 300 \$, concernant le financement du règlement numéro 1-2006;

Attendu que, en date du 8 novembre 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 23 novembre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 1-2006;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Patricia St-Laurent et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 novembre 2021;
1. les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 mai et le 23 novembre de chaque année;
2. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	59 700 \$	
2023.	60 700 \$	
2024.	61 700 \$	
2025.	62 700 \$	
2026.	63 800 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 23 novembre 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1-2006, soit prolongé de 15 jours.

R-173-2021 Octroi d'un mandat- Services animaliers

Attendu la fin du contrat le 31 décembre 2021 concernant les services

animaliers avec le centre animalier Pierre-de-Saurel (CAPS);

Attendu que la municipalité a reçu deux offres de services pour l'année 2022, soit une du centre animalier Pierre-de-Saurel et une seconde de la régie intermunicipale de service animalier de la Vallée-du-Richelieu (**RISAVR**);

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Patricia St-Laurent, et unanimement résolu d'accepter l'offre de service couvrant les services animaliers à la régie intermunicipale de la Vallée-du-Richelieu (**RISAVR**) pour l'année 2022.

R-174-2021 Entente régionale d'entraide

Attendu que les parties (Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, Ville de Chambly, Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu) désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

Attendu que la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services municipaux de sécurité incendie et d'en établir les conditions;

Attendu qu'en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC révisé 2017-2022, il y a lieu de formaliser et d'uniformiser l'organisation du service d'entraide de protection des services de sécurité incendie sur le territoire;

Attendu qu'il y a lieu de réviser et de créer des ententes d'entraide lorsque requis et de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre (entraide automatique), comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC (objectif 7, article 5.2)

Attendu que les services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC doivent s'assurer d'avoir le nombre de pompiers disponibles, comme il est prévu dans les plans de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de chacune des municipalités et villes de la MRC;

Attendu qu'il y a lieu de redéfinir l'entraide automatique selon les besoins de chacune des municipalités lors d'un sinistre comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC.

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Patricia St-Laurent et unanimement résolu d'autoriser François Berthiaume, maire et Sylvie Burelle, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

R-175-2021 Calendrier des séances du conseil municipal

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Patricia St-Laurent et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022,

qui se tiendront le 2^e mardi et qui débuteront à 19h30 :

11 janvier	8 février
8 mars	12 avril
10 mai	14 juin
12 juillet	9 août
13 septembre	11 octobre
8 novembre	13 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

R-176-2021 Contrat de travail des employés municipaux

Considérant que le conseil doit reconduire les contrats de travail des employés municipaux chaque année;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance desdits contrats d'engagement et en sont satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil accepte les dispositions desdits contrats et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les contrats pour et au nom de la municipalité.

R-177-2021 Approbation budget 2022- Quote-Part – T.P.I.

Considérant l'Entente intermunicipale de services de prévention incendie signée le 12 septembre 2017 entre les Municipalités de Saint-Antoine sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant qu'en vertu de l'article 3 de ladite entente, tous les coûts qui ont trait à l'un ou l'autre des services visés par cette entente sont répartis à 50 % sur la base de la population de chacune des municipalités participantes comme établi par le ministère et à 50% sur le prorata des risques élevés et très élevés identifiés par municipalité. Les chiffres servant au calcul de la répartition des coûts seront actualisés annuellement lors de la préparation budgétaire ;

Considérant que la part que chaque municipalité doit verser à la municipalité responsable est payable en quatre versements égaux soit le 15 des mois de janvier, mars, juin et septembre ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a déposé le budget 2022 relatif à l'Entente intermunicipale Service prévention incendie ;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu approuve le budget 2022 de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste tel que déposé ;

Que la quote-part 2022 soit versée à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste au montant estimé de 14 391.76 \$ comme suit :

• 15 janvier 2022	3 597.94 \$
• 15 mars 2022	3 597.94 \$
• 15 juin 2022	3 597.94 \$
• 15 septembre 2022	3 597.94 \$

R-178-2021 Nomination du maire suppléant

Attendu que des élections municipales ont eu lieu le 7 novembre dernier ;

Attendu que la municipalité doit nommer un maire suppléant en cas d'absence du maire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que monsieur John Bradley, soit nommé au poste de maire suppléant, et ce pour une période de 4 ans, soit de novembre 2021 à octobre 2025.

R-179-2021 Nomination d'un substitut à la M.R.C.

Attendu que des élections municipales ont eu lieu le 7 novembre dernier ;

Attendu que la municipalité doit nommer un substitut en cas d'absence du maire;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par madame Patricia St-Laurent et unanimement résolu que monsieur John Bradley, soit nommé représentant de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu au sein du conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu en remplacement du maire lorsque celui-ci doit s'absenter.

R-180-2021 Nomination - Membres - Comité consultatif d'urbanisme

Attendu l'article 2.2 du règlement sur le comité consultatif d'urbanisme concernant la composition du comité;

Attendu que cinq membres parmi les résidents permanents, ainsi que deux membres parmi les conseillers municipaux peuvent faire partie dudit comité;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil nomme pour une période de deux ans, madame Nathalie Delmaire et messieurs John Bradley, Réal Déry, Alain Desrosiers et Denis Huberdeau, membres du comité consultatif d'urbanisme.

R-181-2021 Nomination - Membres - Comité consultatif en environnement

Attendu l'article 2.2 du règlement sur le comité consultatif en environnement concernant la composition du comité;

Attendu que cinq membres parmi les résidents permanents, ainsi que deux membres parmi les conseillers municipaux peuvent faire partie dudit comité;

En conséquence, il est proposé par appuyé par monsieur John Bradley et madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil nomme pour une période de deux ans, mesdames Lise Beauchemin, Elena Cocco, Renel Paquin, Marie-Claude Racine, Lucie Sauvé, Patricia St-Laurent et monsieur Marc Bouisset, membres du comité consultatif en environnement.

R-182-2021 Nomination des membres du comité consultatif de loisir

Attendu l'article 2.2 du règlement sur le comité consultatif de loisir concernant la composition du comité;

Attendu que trois à cinq membres parmi les résidents permanents, ainsi que deux membres parmi les conseillers municipaux peuvent faire partie dudit comité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le conseil nomme pour une période de deux ans, mesdames Geneviève Beaulieu, Annie Houle, Audrey

Sévigny, Patricia St-Laurent et messieurs Philippe Benoit et Daniel Désilet, membres du comité consultatif de loisir.

R-183-2021 Décompte #5 – Travaux ponceau rue Comtois

Attendu le rapport déposé par B.H.P. experts-conseil S.E.C., relativement aux travaux réalisés jusqu'au 4 novembre 2021, par A.J.&L. Bourgeois Ltée ;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Maxime Latendresse, ingénieur recommande le paiement de 16 511.10\$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #5, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

R-184-2021 Programme d'aide à la voirie locale

Dossier : 00028459-1-57050 Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL; Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, pour ces motifs, il est proposé par madame Annie Houle, appuyée par monsieur Maurice Rolland et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu approuve les dépenses d'un montant de 20 300\$ relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

R-185-2021 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que la séance soit levée.



François Berthiaume
Maire



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-166-2021, R-173-2021, R-174-2021, R-176-2021, R-177-2021, R-180-2021, R-181-2021, R-182-2021, R-183-2021 et R-184-2021.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 15^e jour de décembre 2021.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale